
NORME INTERNATIONALE **ISO** 3883



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Machines de bureau — Capacité en nombre de lignes et de caractères des plaques-adresses et supports d'adressage

Office machines — Line and character capacity of address masters

Première édition — 1977-06-15

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

CDU 681.621.6

Réf. n° : ISO 3883-1977 (F)

Descripteurs : machine de bureau, plaque-adresse, adresse postale, lettre, spécification, dimension.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3883 a été élaborée par le comité Technique ISO/TC 95, *Machines de bureau*, et a été soumise aux comités membres en juin 1975.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Allemagne	Italie	Suisse
Australie	Mexique	Tchécoslovaquie
Chili	Roumanie	Turquie
France	Royaume-Uni	U.R.S.S.
Iran	Suède	Yougoslavie

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

U.S.A.

Machines de bureau — Capacité en nombre de lignes et de caractères des plaques-adresses et supports d'adressage

0 INTRODUCTION

La technologie actuelle offre un certain nombre de systèmes d'adressage qui mettent en œuvre des techniques diverses qui impliquent l'emploi de machines, de plaques-adresses et supports d'adressage variés. La présente Norme internationale constitue une première étape vers une rationalisation des capacités des plaques-adresses et supports d'adressage déjà existants.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale fixe la capacité minimale en nombre de lignes et de caractères des plaques-adresses et supports d'adressage.

2 CAPACITÉ EN NOMBRE DE LIGNES ET DE CARACTÈRES

Les plaques-adresses et supports d'adressage doivent avoir une capacité suffisante pour permettre l'inscription d'au moins six lignes de texte séparées par un interligne de 4,233 mm (1/6 in), chaque ligne comprenant au moins trente caractères espacés de 2,54 mm (1/10 in).